

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté une communication relative aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le processus des Assises vient de s'achever, avec la remise du rapport de synthèse au Président de la République le 17 décembre 2012.

Les priorités soulignées lors des Assises sont claires : agir pour la réussite de tous les étudiants, donner une nouvelle ambition à la recherche pour répondre aux exigences de compétitivité de l'économie, redéfinir l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche, mieux reconnaître l'activité des femmes et des hommes qui en sont les acteurs, participer davantage au rayonnement international de la France. Il en découlera une réforme globale, comprenant un projet de loi déposé au premier semestre 2013, et des dispositions réglementaires et d'organisation.

Un ensemble de mesures sont envisagées ou déjà prises pour une meilleure réussite des étudiants, par exemple pour garantir aux bacheliers professionnels et technologiques de réelles chances d'accéder aux sections de techniciens supérieurs et aux instituts universitaires de technologie, pour simplifier l'offre de formation afin d'en améliorer la lisibilité pour tous les étudiants et les employeurs ou pour développer la culture d'entrepreneuriat chez les diplômés.

Un agenda stratégique de la recherche inscrit dans la loi sera mis en place, en cohérence avec les grands enjeux sociétaux. Il comportera des propositions pour simplifier l'organisation de la recherche et de son évaluation et accroître la compétitivité par le renforcement de la recherche technologique et du transfert.

Les propositions des Assises visent aussi à rééquilibrer la proportion des soutiens de base et celle des financements sur appels à projet dans le financement des laboratoires pour assurer notamment à la recherche fondamentale la sérénité dont elle a besoin, et réduire les tâches administratives des chercheurs.

Il ressort des Assises un fort consensus sur la nécessité de renforcer durablement dans les territoires la coopération entre tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, mais aussi avec les entreprises et les collectivités territoriales. Les contrats de site ainsi que la perspective d'universités de type fédéral peuvent être des réponses à cette attente. Enfin la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités doit être révisée, la gestion des universités devant mieux concilier collégialité et efficacité, démocratie interne et ouverture aux partenaires extérieurs.